

Règlement du Trail Urbain de Besançon (TUB)

Samedi 9 novembre 2024 – Besançon - Distances 12 ou 21 km

Organisateur :

Le Trail Urbain de Besançon est organisé par la commission Trail du Club Alpin Français de Besançon.

Il s'agit de la 9^{ème} édition du TUB qui fête cette année son 10^{ème} anniversaire de sa création après l'annulation de l'édition 2020 pour cause de pandémie.

Une partie des bénéfices de l'édition 2024 sera redistribuée à une association non encore désignée.

L'Épreuve :

La course a lieu samedi 9 novembre 2024

Départ : Esplanade des Droits de l'Homme, mairie de Besançon, Rue Mégevand.

- départ à 19 H 00 pour le 21 km - à 19 H 30 pour le 12 km - Briefing 15 minutes avant chaque départ

- arrivée : gymnase du complexe sportif de la Malcombe, mis à disposition par la Ville de Besançon

Format d'épreuve : course à pied en individuel avec dossard et chronométrage, parcours mixtes urbain dans les rues de Besançon et trail sur les sentiers de Chaudanne et Rosemont (commun aux parcours 12 km et 21 km), Planoise (uniquement pour le 21 km).

Vous pouvez consulter les informations des parcours sur le site internet dédié ainsi que vous inscrire aux différentes courses en allant sur www.trailurbainbesancon.com.

Vous trouverez également un lien en vous connectant au site du CAF <http://besancon.ffcam.fr/>

Modalités d'inscription :

Par internet uniquement. Pour les deux parcours, 12 km et 21 km, se rendre sur le site d'inscription : <http://www.even-outdoor.com>.

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire. Vous pouvez vérifier la validité de votre inscription sur ce même site, et recevrez un email confirmant votre statut.

Date limite d'inscription en ligne : 8/11/2024 à minuit, dans la limite des places disponibles.

Inscriptions le soir-même de la course, dans la limite des places disponibles, avec une majoration de 5 euros par inscription, de 17 H 00 à 19 H 00, 4 rue Mégevand à l'intérieur de la salle Courbet (étage) ou Minjoz (rez-de-chaussée), Mairie de Besançon.

Compte-tenu du nombre de places limitées (1000 participants au total, avec une répartition équivalente en nombre pour chacun des deux parcours), nous vous invitons toutefois à vous inscrire en ligne le plus tôt possible.

Droits d'inscription :

Les droits d'inscription comprennent :

- la participation aux courses, le cadeau coureur, le ravitaillement solide et liquide en cours de parcours ainsi qu'à l'arrivée (avec respect contraintes sanitaires liées en vigueur), les services de secours.

Tarifs d'inscription :

- **19 euros pour le trail 21 km jusqu'au 19/10/2024 puis 21 euros après cette date**, auxquels il faut ajouter les frais d'inscription du gestionnaire du site internet prestataire.

- **10 euros pour le trail 12 km jusqu'au 19/10/2024 puis 12 euros après cette date**, auxquels il faut ajouter les frais d'inscription du gestionnaire du site internet prestataire.

Dispositions générales :

Course à pied hors stade ouverte à toute personne, homme et femme, âgée de plus de 16 ans, licenciée ou non.

Les coureurs mineurs (au jour de la course) doivent fournir une autorisation parentale obligatoire pour le retrait des dossards.

Les coureurs doivent fournir impérativement un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (au jour de la course) pour valider leur inscription. Nous vous recommandons de déposer le certificat médical sur le site internet lors de votre inscription. Les certificats manquants devront obligatoirement être produits lors du retrait des dossards. Ces documents seront conservés par l'organisation comme preuve en cas d'accident.

Les inscriptions seront closes dès que le quota de 1000 coureurs aura été atteint pour l'ensemble des courses.

Modification d'inscription (changement d'épreuve) :

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage, **aucun remboursement.**

- D'une course vers une course à plus fort kilométrage, **paiement de la différence** en tenant compte de la date des changements de tarifs.

Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail à l'organisation (tubnocturne@gmail.com) au plus tard le 7 novembre 2024 et seront traitées dans la limite des dossards disponibles. **Aucune modification ne sera possible le jour de la course.**

Annulation :

En cas de force majeure, pandémie, évènement climatique, catastrophe naturelle, ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle prise par l'organisation le coureur aura la possibilité de conserver son inscription pour le report de course ou de **demandeur un remboursement sous quinzaine de jours**, à partir de l'annonce de l'annulation.

Dans le cas d'une annulation de l'épreuve **par l'organisation ou/et les services préfectoraux**, le remboursement du prix de l'inscription revenant à l'organisateur sera intégral, c'est-à-dire qu'aucune somme ne sera retenue par l'organisateur sur le prix de l'inscription (10 ou 12 € pour le 12 km - 19 et 21 € pour le 21 km). Par contre, le gestionnaire du site d'inscription qui sera chargé du règlement sécurisé du remboursement ne remboursera pas le montant des frais d'inscription lui revenant et en sus « précomptera » une commission de 2 euros pour couvrir ses frais de remboursement bancaire.

En dehors de ces raisons, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Déroulement de la course :

Parcours : Les parcours sont entièrement balisés. Les 2 parcours du TUB 2024 (12 et 21 km) seront disponibles sur le site internet dédié à la course (www.trailurbainbesancon.com), et accessible via <http://besancon.ffcam.fr/>.

L'organisation se réserve le droit d'interrompre momentanément la course sur des secteurs courts et ciblés afin de fluidifier la circulation routière. Elle se réserve également le droit de modifier quelques tronçons partiels notamment pour des questions de travaux urbains, gêne au transport en commun, inondations des passages sur berges, travaux forestiers, fragilité massifs forestiers.

Nous attirons une nouvelle fois votre attention sur le fait que le parcours 21 km, technique, physique et parfois engagé, s'adresse uniquement aux coureurs confirmés dans la pratique du trail.

Organisation des départs :

Le départ des deux courses s'effectuant depuis **l'Esplanade des Droits de l'Homme (mairie de**

Besançon - Rue Mégevand), les coureurs, après avoir retiré leur dossard et déposé leur sac de course éventuellement, devront se rendre sur le parvis devant la mairie où sera installée l'aire de départ. Le respect des consignes éventuelles de distanciation devra être suivi scrupuleusement. Chaque participant devra prendre connaissance des consignes de course 15 minutes avant le départ de chaque course, comme évoqué plus haut.

- 19 h 00 : départ des coureurs du 21 km (par vagues si la réglementation l'impose)
- 19 h 30 : départ des coureurs du 12 km (par vague si la réglementation l'impose)

Consignes lors de la course : soucieux des valeurs partagées par les pratiquants du trail, le coureur s'engage à respecter les bénévoles de la course (contrôleurs, signaleurs, ravitailleurs, bénévoles remise cadeaux, dépôt remises sacs coureurs...) ainsi que les autres coureurs.

Les concurrents devront se conformer aux règles de circulation et respecter le code de la route sur toutes les sections du parcours empruntant les voies de circulation. Les coureurs doivent venir en aide à tout participant qui se trouverait en danger et s'engage à en informer rapidement les organisateurs ou les secours. Un numéro de secours en cas d'urgence sera imprimé sur chaque dossard.

2 barrières horaires de « shuntage » sont prévues par l'organisation sur le parcours 21 km permettant aux moins rapides de pouvoir terminer leur course en réduisant la distance parcourue. Les horaires de ces barrières seront communiqués quelques jours avant l'épreuve.

Il est demandé de ne jeter aucun emballage ni détritrus sur la totalité du parcours par respect de la nature et pour la propreté de l'espace public urbain et privé.

Ravitaillement : les coureurs du 12 km effectueront le parcours **en autonomie complète**, seul un ravitaillement en cours de course est prévu pour le 21 km, au bas de la colline du Rosemont. Il y aura également un ravitaillement liquide et solide à l'arrivée des deux parcours au gymnase de la Malcombe.

Matériel à prévoir :

L'utilisation d'une réserve d'eau personnelle est obligatoire (500 ml min). Etre muni de son propre gobelet ou de sa gourde est obligatoire, la dotation en gobelets prévue par l'organisation étant limitée au ravitaillement de l'arrivée.

Ces 2 parcours de trail se déroulant de nuit, en zone urbaine mais aussi en forêt, **prévoir obligatoirement un système d'éclairage nocturne type lampe frontale suffisamment puissant.**

Le port de vêtements à **bandes réfléchissantes** pour faciliter la visibilité par les automobilistes **est impératif.**

Compte tenu de la saison, pensez à adapter votre tenue aux conditions météorologiques (vêtement de

pluie, chaussures adaptées...).

Prévoir des épingles à nourrices ou une ceinture à dossard pour fixer ce dernier à vos vêtements (non fournies par l'organisation).

Animation :

Votre inscription vous donne droit au bénéfice :

- Au départ, de l'échauffement musical,
- A l'arrivée, à l'intérieur du gymnase de la Malcombe, de l'animation d'après course (concert orchestre – tirage photo lamabox - massages par école de kinés).

Parkings :

Les parkings de la Gare d'Eau (Conseil Départemental), de la Rodia et de la Malcombe sont gratuits, le parking de Chamars est aussi à disposition (payant : 1 euro la nuit) pour les coureurs.

Nous vous conseillons de vous garer sur les parkings du complexe de la Malcombe et de vous rendre à la mairie de Besançon, soit par le tramway, soit en courant en commençant votre échauffement.

Sécurité :

Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical. Le concurrent qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un membre de l'organisateur ou à un poste de contrôle, qui organisera le retour du dossard sur l'aire d'arrivée. **Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler en cas de conditions météorologiques trop défavorables.**

Secours :

Le dispositif prévisionnel de secours (DPS) sera assuré par l'Association départementale de Protection civile sur le parcours (équipe mobile) et à l'arrivée (poste de secours installé à l'intérieur du gymnase de la Malcombe. Toutefois, en cas de blessures ou lésions, le participant sera acheminé vers le CHU de Besançon soit par les Pompiers soit par l'ADPC.

Accompagnateurs :

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (vélo compris) ne sera autorisé sur le parcours, l'aire de départ et l'aire d'arrivée. Les accompagnateurs ne doivent pas s'alimenter sur le ravitaillement d'arrivée.

Un contrôle « Vigipirate » est susceptible d'être mis en place au niveau de l'esplanade des Droits de l'Homme et du complexe de la Malcombe par des agents de sécurité assermentés.

Assurance et Responsabilités :

- Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile auprès de la société AXA Assurance France IARD garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.
- Individuelle accident : chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. La responsabilité du CAF de Besançon sera déchargée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

Droit à l'image :

Par son inscription, tout coureur autorise l'organisation ou ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Loi Informatique et Liberté :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

Retrait des dossards :

- Soit du mardi 5 au samedi 9 novembre avant 12h00, au magasin Pro du Sport 13 rue Pasteur à Besançon (horaires d'ouverture : 10-12h00 et 14-19h00)
- Soit le samedi 9 novembre 2024, à partir de de 14 h 00 et jusqu'à 18 h 45, au 4 rue Mégevand salle Courbet (salle des Mariages de la Ville de Besançon).

Si vous devez récupérer un dossard pour un tiers, merci de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité ainsi que de son certificat médical si non mis sur le site.

Le dossard devra être entièrement visible 15 minutes avant chaque départ (pendant le briefing d'avant course sur l'aire de départ) et sur la totalité du parcours.

Sacs coureurs :

Un service de sac coureur sera mis à disposition, par l'intermédiaire d'un vitabri de dépôt installé sur l'esplanade de la mairie, sous réserve de l'accord préfectoral. Les participants pourront y déposer leurs changes dans un sac personnel acheminé gracieusement au gymnase de la Malcombe et récupérable par les coureurs à leur arrivée. **Néanmoins, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires ou d'objets. Elle se réserve aussi le droit de ne pas transporter les sacs trop volumineux ou trop lourds (vol : max 15 l).**

L'organisation se réserve le droit de demander l'ouverture des sacs dans le cadre de Vigipirate.

Conditions générales :

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir pris connaissance du règlement, des spécificités de la pratique de l'activité trail, s'y être préparé physiquement en conséquence et l'accepte sans réserve. Contact : tubnocturne@gmail.com

Distanciation physique :

- **Règles retenues pour garantir la distanciation physique et l'espace par personne**
 - Consignes données aux coureurs : respecter la distanciation sur l'Esplanade des Droits de l'Homme avant le départ.
 - Pose de barrières sur toute la zone de départ et d'arrivée.
 - Création par barrièreage si nécessaire de flux de distanciation (entrées sorties concurrents) et flux spectateurs éventuels, pour l'arrivée, par la pose de barrières,
 - Arrivée à la Malcombe, isolement des concurrents dès le franchissement de l'arche d'arrivée par la pose de barrières.
- **Hygiène des lieux :**
 - Des dispositions seront prises pour l'aération, le nettoyage et la désinfection des locaux (surfaces et objets touchés, y compris sanitaires mairie, Malcombe) de retrait des dossards, de dépôt et retrait des sacs coureurs.
 - Possibilités de vestiaire, et douches à l'arrivée.
 - Mise en place de poubelles à ouverture non manuelle et avec double ensachement dans les locaux de retrait dossards, au départ sur l'Esplanade des Droits de l'Homme, au sein du complexe de la Malcombe (ravitaillement, retraits sacs et buvettes) pour recueillir les déchets).